

# fmCh newsletter

*Lettre d'information de la fmCh à ses membres*

***Chères collègues, chers collègues,***

*Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : [info@fmch.ch](mailto:info@fmch.ch)*

*Le secrétariat général de la fmCh*

## **Candidature de Haller**

Lors de l'Assemblée des délégués de la FMH du 9 mars 2011, la fmCh a déposé la proposition suivante à l'attention du Comité central (CC) :

La candidature de Jacques de Haller au Conseil national devrait être soumise à l'approbation du Comité central et de la Commission de gestion (CdG), au sens de l'article 22a des Statuts de la FMH.

Selon des informations fournies par Hanspeter Kuhn, juriste de la FMH, la fmCh peut exiger directement de la CdG qu'elle procède à l'examen de la question. Le fait que Monsieur de Haller n'a pas requis spontanément l'autorisation du CC et de la CdG prouve qu'il méconnaît le problème ou qu'il n'y attache pas l'importance qui lui est due. Par un courrier daté du 5 mai 2011, la fmCh a demandé à la CdG de procéder à cet examen dans les meilleurs délais.

Selon la fmCh, les questions suivantes se posent :

- S'il est élu au Conseil national, Monsieur de Haller va-t-il donner sa démission en tant que président de la FMH ou devra-t-il réduire sa charge de travail pour la FMH ?
- Comment Monsieur de Haller entend-il résoudre le problème des conflits d'intérêts entre la FMH et le PS ?

Nous attendons la réponse de la CdG avec impatience et vous tiendrons au courant de la suite.

**DRG : dépôt de la liste des forfaits par cas**

La mise en uvre du nouveau régime de financement hospitalier a fait un nouveau pas en avant. La Swiss DRG SA a soumis la version d'introduction 1.0 des DRG à l'approbation du Conseil fédéral. La liste comporte un bon millier de groupes de cas. Chaque groupe de pathologie a son propre poids appelé cost weight (CW) : celui-ci augmente à mesure que le traitement devient plus onéreux. Le CW est multiplié par la valeur de base calculée, et le produit de cette multiplication donne la rémunération de l'hôpital pour un cas particulier. S'y ajoutent certains suppléments, voire des déductions. Chaque hôpital négocie séparément le prix de base par cas avec les caisses-maladie, celui-ci servant en même temps de référence dans la comparaison entre les hôpitaux.

**Tarmed**

Le comité de la fmCh a relu et approuvé le projet de contrat portant sur la collaboration entre la FMH et la fmCh dans la révision du tarif Tarmed (projet "TARVISION") après en avoir complété certains points. La balle est désormais dans le camp de la FMH. D'après ce que nous avons appris, la FMH entend soumettre une "charte" aux organisations faïtières et aux sociétés de discipline en guise de contre-proposition. Nous sommes

curieux de savoir de quoi sera faite cette proposition. La fmCh n'a, bien sûr, pas l'intention de renoncer à ses exigences fondamentales.

**Nouvelles internes : nouvelle collaboratrice au secrétariat de la fmCh**

Nous sommes heureux de vous annoncer que Madame Ursula Haldemann a rejoint les rangs de la fmCh le 3 mai 2011 pour y occuper un poste de secrétaire à 60 pour cent et renforcer l'équipe en place au secrétariat. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue et lui souhaitons un franc succès dans son nouveau travail!

**Changement au sein du Ressort Qualité**

Le Dr. méd. Karl Hampl (SSAR), qui a dirigé jusqu'ici le Ressort Qualité, rejoint désormais le Ressort des tarifs. Madame Dr. méd. Christiane Roth-Godet (SGGG) lui succède à la tête du Ressort Qualité. Madame Roth représentera par ailleurs la fmCh au sein du conseil de la Fondation pour la sécurité des patients.

**Dates à retenir**

La séance à huis clos d'une journée de la fmCh aura lieu le 17 juin 2011 à Berne.

Nous vous souhaitons à tous une belle journée!

*Le secrétariat général de la fmCh*

